

## **05 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

Le français : clé de voûte du système.

Si l'on se demande quelles sont les matières fondamentales, la maîtrise du français est considérée comme indispensable pour la réussite dans toutes les matières. Il faut peut être enseigner le français de manière plus ludique avec une approche par le théâtre, la poésie, le conte... Les matières d'éveil (arts plastiques, E. P. S., musique) peuvent placer un enfant en difficulté dans des conditions de réussite et le valoriser. Dans ce sens, toutes les matières proposées à l'Ecole sont importantes et complémentaires. Les problèmes de compréhension et de communication résultent d'une mauvaise maîtrise de la langue. Cela pose la question de la cohérence des programmes entre primaire et collège.

Constat : l'hétérogénéité des classes et la lourdeur des programmes empêchent les enfants de suivre au même rythme.

Demande : Prévoir dans la formation des enseignants des relations primaire, collège et lycée.

Qu'est-ce qui est fondamental ?

Pour l'éducation nationale les programmes sont primordiaux, alors que les compétences sont secondaires.

Quel est le "sens commun" des connaissances entre primaire et collège ?

- besoin de passerelles entre les 2 cycles pour montrer la continuité de l'apprentissage,
- nécessité de clarifier les missions de l'école auprès des enfants, des parents et des enseignants.

Propositions :

- en 6° surtout, diminuer le nombre d'intervenants ;
- harmoniser le travail donné par différents professeurs pour éviter une surcharge de devoirs ;
- avoir une plus grande souplesse par rapport aux programmes et aux emplois du temps ;
- travailler en équipe, certes, mais quid des heures de concertation.

Langues vivantes :

La maîtrise de l'anglais est-elle une compétence obligatoire ? Oui, si on la place dans une perspective d'échange. En France, l'enseignement des langues vivantes n'est pas très performant, les exigences sont trop fortes (il faut maîtriser l'écrit dès la fin de la 6°). Aborder la pratique des langues vivantes à l'école primaire peut permettre une meilleure assimilation et un apprentissage plus progressif mais présente également une difficulté supplémentaire pour certains enfants.

Réaménager l'enseignement des langues vivantes doit se faire avec prudence ; on doit veiller à ce qu'il ne favorise pas de nouvelles discriminations.

Proposition : peut-on envisager de ne faire que de l'oral au collège et passer à l'écrit plus tard ?

Redoublement : à quoi sert-il ?

Au collège on ne le propose que s'il est profitable à l'enfant : cela peut lui permettre de "souffler", d'aborder l'année scolaire dans un état d'esprit de réussite.

Mais, il y a des élèves à qui le collège n'apporte rien : problème du collège unique : tout le monde dans toutes les classes jusqu'en 3°.

Proposition : ne faire revoir que ce qui n'a pas marché et pas toutes les matières.

A l'école primaire, organisée en cycle de 3 ans, on peut prolonger d'un an la durée d'un cycle, mais une seule fois.

Proposition : sur ce modèle, on pourrait, au collège, répartir le travail des 6° - 5° sur 3 ans, car c'est la vitesse qui perd l'enfant.

Comportement :

Constat

- manque de réponses face à l'irrespect de l'enfant ;
- rarement consensus sur la punition entre parents et professeurs ;
- l'école impose les règles de la République, mais est-ce pareil à l'extérieur ? L'enfant s'y retrouve-t-il ?

Propositions :

- l'école doit se montrer ferme sur le respect des règles ;
- l'application du règlement intérieur devrait être incontestable ;
- l'institution doit trouver les moyens de faire respecter les règles sans la crainte d'un recours systématique au pénal.

L'école doit aussi travailler sur la prévention avec l'aide d'intervenants extérieurs pour débattre des problèmes de violence, de drogue... Le personnel médical accomplit également cette tâche de prévention en dépistant le plus tôt possible certains troubles (vue, audition dyslexie). Or, la présence du personnel médical fait trop souvent défaut dans les établissements scolaires.

## **12 : Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?**

### 1 - Les parents, l'Ecole, les élèves

Pour les parents : comment aider son enfant pour mieux réussir ?

Une priorité : être à l'écoute de son enfant, le questionner au quotidien et s'intéresser à son travail en classe.

Il n'est pas nécessaire de lui faire faire du travail en plus.

Il faut savoir accepter l'institution en fonction de son propre vécu de parent.

Ce qu'attendent les parents de l'Ecole.

- Développer le sens critique des enfants,
- Etre plus lisible, au niveau des programmes, au niveau des contenus.
- Connaître les priorités de l'Ecole et l'adaptation de ces priorités au niveau de l'enfant et de ses aspirations.

### 2 - Les parents, les médias, les élèves, l'Ecole

Les médias et la télévision en particulier font partie de la vie au quotidien.

Les parents se sentent démunis face aux émissions que regardent leurs enfants :

- ont du mal à censurer,
- ont du mal à discuter et à analyser les émissions que regardent les enfants et à engager le débat avec eux.

Les parents reconnaissent que la télévision est associée à une notion de plaisir, de facilité, de passivité.

Les médias c'est aussi la presse ; les nouvelles technologies à savoir l'ordinateur, le cinéma...

L'Ecole peut favoriser le développement d'activités telle que la lecture en y associant les parents :

- instaurer une semaine de la presse,
- critiquer certains programmes télévisés,
- favoriser le visionnage d'émissions culturelles en fonction de programmes et objectifs adaptés.

### 3 - Le rôle des associations ou autres partenaires

- Rôle du CLAE : Les parents se posent la question des retombées éducatives. Le CLAE occupe les enfants pendant le temps péri-scolaire et extra-scolaire.

- Rôle de la mairie et des associations : les associations proposent des activités gratuites ou non pendant le temps libre de l'enfant. Les parents demandent la mise en place d'une aide aux devoirs en associant d'autres personnes que les enseignants. (ex. association de quartier)

- L'Ecole ouverte : les parents s'interrogent : rattrapage scolaire, utilisation du matériel scolaire, quels intervenants, dans quels endroits, pendant les vacances.

Les règles de ce type d'école doivent être fixées.

4 - Ouvrir l'école aux parents avant la rentrée des classes 2 ou 3 jours. Faciliter les rencontres entre professeurs et parents pour ouvrir le dialogue.

## **18 : Comment définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'état et des collectivités territoriales ?**

Des avis différents ont émergé du débat qui a surtout tourné autour de la notion de décentralisation. Cela amène à prendre en compte des positions antagonistes.

Une petite minorité s'est révélée favorable à la décentralisation pour les raisons suivantes :

- Rapprocher les usagers des lieux de décision pour court-circuiter une hiérarchie tatillonne qui décourage les bonnes volontés.
- Peser sur les décisions pour résoudre les problèmes au plus vite.

A l'opposé une très forte majorité a exprimé craintes et doutes sérieux :

- Des politiques scolaires locales peuvent accroître des inégalités de traitement (dans certains endroits les conseils généraux ont des moyens énormes, rien de tel en Ariège ; le rôle de l'état est de maintenir l'égalité et la justice, fera-t-il des péréquations pour les rétablir ?
  - En transférant les pouvoirs aux collectivités territoriales on peut féodaliser l'école.
- En faisant basculer les missions de l'Education Nationale vers les collectivités locales et surtout les régions le service public sera-t-il garanti ?
- Aujourd'hui les concours sont nationaux. Va-t-on envisager la décentralisation des diplômes ? Si des régions organisent des concours, à quel niveau ?
  - Quel sera l'avenir des enfants si on ne les prépare qu'à un emploi local qui peut disparaître du jour au lendemain ? Vaudra-t-il mieux habiter à Toulouse ou à Mantes la jolie ?
  - Sommes-nous face à un projet de démantèlement de l'unité de l'école publique ?
  - Déjà la logique du marché tend à pénétrer la sphère scolaire : compétitivité, concurrence comme dans les entreprises privées.
  - On décentralise actuellement les médecins scolaires. Quelles vont être leurs missions ? Seront-ils détournés vers d'autres tâches ?
  - Les agents, encore agents de l'état, participent à la vie sociale et éducative. Cela ne sera plus le cas si des entreprises privées font le travail, la nuit, pour moins cher.
  - Après les personnels d'orientation, de surveillance et administratifs viendra le tour de la fonction enseignante. Y aura-t-il une garantie d'enseignement ? (Dans une classe de 5<sup>e</sup> l'enseignement sera-t-il identique d'une région à l'autre ?)
  - Assistons nous à un désengagement de l'état dans le but de faire des économies et de satisfaire aux critères européens visant la réduction des déficits ? Dans ce cas les impôts locaux que tout le monde paye vont augmenter de façon considérable.
  - Si l'Etat se désengage restera-t-il garant de l'Education Nationale ?
- Pour conclure :
- On peut très bien faire évoluer les choses à l'intérieur des structures actuelles,
  - L'Etat doit être le garant de l'égalité : combattre les inégalités géographiques, sociales et culturelles,
  - Nous n'avons pas les projets, les buts de cette décentralisation. S'il s'avère que ces craintes n'étaient pas fondées chacun serait prêt à reconsidérer ses positions.